



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-037-2023-11

PUBLIÉ LE 21 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service Régional d'Economie Agricole

IDF-2023-07-24-00023 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Madame BILLAULT Marie-Claude à BLANDY (3 pages)	Page 3
IDF-2023-08-17-00030 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur ALIX Baptiste à PARAY-DOUAVILLE (4 pages)	Page 7

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2023-07-24-00023

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
Madame BILLAULT Marie-Claude à BLANDY



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Economie Agricole
Pôle foncier Agricole**

BILLAULT Marie-Claude
11 rue de Beauce
91 150 BLANDY

Évry-Courcouronnes, le 24/07/2023

Affaire suivie par : SEA

Ref : 91 23-68

AR n° :

Accusé réception du dossier de demande d'autorisation d'exploiter n°23-68

Madame,

En date du **09/06/2023**, vous avez déposé, auprès de nos services une demande d'autorisation d'exploiter de **33 ha 73 a 73 ca** de terres agricoles situées sur les communes de BLANDY et MAINVILLIERS (voir en annexe les références des parcelles).

Cette demande est complète en date du **09/07/2023**.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fait l'objet d'une publicité par affichage, de deux mois minimum, en mairie des communes de BLANDY et MAINVILLIERS où sont situées les biens, et d'une publication sur les sites internet des Services de l'État de l'Essonne.

En cas de demandes concurrentes à la vôtre pour la reprise des surfaces en question, votre dossier pourra être présenté à la CDOA de l'Essonne.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet, soit le **09/11/2023**.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question et vous pourrez présenter des observations écrites, éléments qui seront restitués aux membres de la CDOA.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, ce présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France et sera également affiché en mairie des communes de BLANDY et MAINVILLIERS.

Direction départementale des territoires de l'Essonne
91012 Évry-Courcouronnes cedex
Tél. : 01 60 76 33 70
Mél. : ddt-sea@essonne.gouv.fr

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de l'Essonne et par délégation,

La Cheffe du Service économie agricole

Signé

Nathalie LAFOSSE

Commune	Réf. Cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
BLANDY	C 0016	1,1443	BILLAULT Michel
BLANDY	E 0026	1,412	BILLAULT Michel
BLANDY	F 0100	0,212	BILLAULT Michel
BLANDY	B 0054	2,991	BILLAULT Michel
BLANDY	C 0017	0,8457	DELISSE Elisabeth (en cours d'achat)
BLANDY	ZA 0017	1,9544	Mairie de Blandy
BLANDY	A 0001	2,5853	Monsieur et Madame CITRON
BLANDY	B 0022	1,3442	Monsieur et Madame CITRON
BLANDY	E 0025	2,67	Monsieur et Madame CITRON
BLANDY	G 0017	0,6273	Monsieur et Madame CITRON
BLANDY	ZB 0015	0,9249	Monsieur et Madame CITRON
BLANDY	A 0059	0,5415	BILLAULT Geneviève
BLANDY	D 0013	0,938	BILLAULT Geneviève
BLANDY	D 0014	1,6095	BILLAULT Geneviève
BLANDY	D 0041	1,3333	BILLAULT Geneviève
BLANDY	D 0052	1,5602	BILLAULT Geneviève
BLANDY	E 0012	1,2164	BILLAULT Geneviève
BLANDY	E 0014	0,6106	BILLAULT Geneviève
BLANDY	E 0019	1,7319	BILLAULT Geneviève
BLANDY	E 0020	1,166	BILLAULT Geneviève
BLANDY	F 0101	0,3	BILLAULT Geneviève
BLANDY	F 0102	0,015	BILLAULT Geneviève
BLANDY	F 0105	0,345	BILLAULT Geneviève
BLANDY	G 0018	0,607	BILLAULT Geneviève
BLANDY	A 0058	0,5345	BILLAULT Geneviève
BLANDY	D 0037	1,545	BILLAULT Geneviève
BLANDY	E 0013	0,33	BILLAULT Geneviève
BLANDY	F 0104	0,3638	BILLAULT Geneviève
MAINVILLIERS	A 0001	2,2785	BILLAULT Geneviève
TOTAL (ha)		33,7373	

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2023-08-17-00030

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
Monsieur ALIX Baptiste à PARAY-DOUAVILLE



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Economie Agricole
Pôle foncier Agricole**

ALIX Baptiste
6 rue des Saules
78 660 PARAY DOUAVILLE

Évry-Courcouronnes, le 17/08/2023

Affaire suivie par : SEA

Ref : 91 23-73

AR n° : 1A 204 151 161 89

Accusé réception du dossier de demande d'autorisation d'exploiter n°23-73

Monsieur,

En date du **03/07/2023**, vous avez déposé, auprès de nos services une demande d'autorisation d'exploiter de **164 ha 54 a 87 ca** de terres agricoles situées sur les communes d'AUVERS SAINT GEORGES, BOUVILLE, MORIGNY CHAMPIGNY et VILLENEUVE SUR AUVERS (voir en annexe les références des parcelles).

Cette demande est complète en date du **03/07/2023**.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fait l'objet d'une publicité par affichage, de deux mois minimum, en mairie des communes d'AUVERS SAINT GEORGES, BOUVILLE, MORIGNY CHAMPIGNY et VILLENEUVE SUR AUVERS où sont situées les biens, et d'une publication sur les sites internet des Services de l'État de l'Essonne.

En cas de demandes concurrentes à la vôtre pour la reprise des surfaces en question, votre dossier pourra être présenté à la CDOA de l'Essonne.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet, soit le **03/11/2023**.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question et vous pourrez présenter des observations écrites, éléments qui seront restitués aux membres de la CDOA.

Direction départementale des territoires de l'Essonne
91012 Évry-Courcouronnes cedex
Tél. : 01 60 76 33 70
Mél. : ddt-sea@essonne.gouv.fr

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, ce présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France et sera également affiché en mairie des communes d'AUVERS SAINT GEORGES, BOUVILLE, MORIGNY CHAMPIGNY et VILLENEUVE SUR AUVERS.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de l'Essonne et par délégation,

La Cheffe du Service économie agricole

Signé

Nathalie LAFOSSE

Commune	Réf. Cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
AUVERS SAINT GEORGES	ZE 68	1,853	Bernard Vacher
AUVERS SAINT GEORGES	ZE 26	0,311	Thierry Pillias
AUVERS SAINT GEORGES	ZE 55	0,811	Thierry Pillias
AUVERS SAINT GEORGES	ZE 56	0,182	Mr Montourcy
AUVERS SAINT GEORGES	ZH 0059	0,752	Gérard Hardy
AUVERS SAINT GEORGES	ZH 0070	2,1095	Gérard Hardy
AUVERS SAINT GEORGES	ZH 52	4,163	Thierry Pillias
AUVERS SAINT GEORGES	ZH 53	9,208	Odette lienard
AUVERS SAINT GEORGES	ZH 58	0,227	Thierry Pillias
AUVERS SAINT GEORGES	ZH 67	7,5535	Thierry Pillias
AUVERS SAINT GEORGES	ZE 43	5,188	Gilles et Françoise Pillias
AUVERS SAINT GEORGES	ZE 48	18,318	Gilles et Françoise Pillias
BOUVILLE	A 34	0,552	Mme Debully
BOUVILLE	A 38	0,2565	Mr Montourcy
BOUVILLE	F 16	2,134	Bernard Vacher
BOUVILLE	A 0033	0,631	Gilles et Françoise Pillias
BOUVILLE	F 18	1,73	Gilles et Françoise Pillias
BOUVILLE	F 182	1,135	Gilles et Françoise Pillias
BOUVILLE	F 183	1,135	Gilles et Françoise Pillias
BOUVILLE	F 19	0,23	Gilles et Françoise Pillias
BOUVILLE	F 20	0,7875	Gilles et Françoise Pillias
BOUVILLE	G 102	1,8435	Gilles et Françoise Pillias
BOUVILLE	G 103	0,654	Gilles et Françoise Pillias
BOUVILLE	G 104	0,471	Gilles et Françoise Pillias
BOUVILLE	G 106	1,2205	Gilles et Françoise Pillias
BOUVILLE	G 117	0,5355	Gilles et Françoise Pillias
BOUVILLE	G 122	1,191	Gilles et Françoise Pillias
BOUVILLE	G 123	0,341	Gilles et Françoise Pillias
BOUVILLE	G 68	1,101	Gilles et Françoise Pillias
BOUVILLE	G 69	0,2005	Gilles et Françoise Pillias
BOUVILLE	G 70	0,192	Gilles et Françoise Pillias
BOUVILLE	G 72	0,428	Gilles et Françoise Pillias
BOUVILLE	G 73	0,254	Gilles et Françoise Pillias
BOUVILLE	G 96	0,649	Gilles et Françoise Pillias
MORIGNY CHAMPIGNY	N 4	1,3742	Gilles et Françoise Pillias
MORIGNY CHAMPIGNY	N 11	0,323	Thierry Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	A 0059	1,452	Gérard Hardy
VILLENEUVE SUR AUVERS	C 0184	0,3515	Gérard Hardy
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 0046	0,91	Gérard Hardy
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 118	3,243	Gilles et Françoise Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 123	0,4	Bernard Vacher
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 140	0,0804	Gilles et Françoise Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 141	0,0571	Gilles et Françoise Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 142	0,4225	Mr Montourcy
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 143	0,1575	Mr Montourcy
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 144	0,2198	Gilles et Françoise Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 145	0,0842	Gilles et Françoise Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 176	6,2845	Gilles et Françoise Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 214	0,512	Gilles et Françoise Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 309	0,2712	Gilles et Françoise Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 311	0,3298	Gilles et Françoise Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 313	0,1243	Gilles et Françoise Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 67	0,1079	Mr Montourcy
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 68	0,2885	Mr Montourcy
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 69	0,1818	Mr Montourcy
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 70	0,1317	Mr Montourcy
VILLENEUVE SUR AUVERS	E 420	0,0296	Bernard Vacher
VILLENEUVE SUR AUVERS	E 427	0,1887	Mr Montourcy
VILLENEUVE SUR AUVERS	E 0355	5,2984	Gilles et Françoise Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	E 2	0,1355	Gilles et Françoise Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	E 34	0,3208	Gilles et Françoise Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	E 354	1,7776	Gilles et Françoise Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	E 357	0,1455	Bernard Vacher
VILLENEUVE SUR AUVERS	E 38	1,337	Bernard Vacher

VILLENEUVE SUR AUVERS	E 405	0,35	Gilles et Françoise Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	E 406	3,8681	Gilles et Françoise Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	E 409	0,4241	Bernard Vacher
VILLENEUVE SUR AUVERS	E 41	1,546	Bernard Vacher
VILLENEUVE SUR AUVERS	E 42	0,582	Bernard Vacher
VILLENEUVE SUR AUVERS	E 72	0,61	Bernard Vacher
VILLENEUVE SUR AUVERS	G 19	4,8975	Bernard Vacher
VILLENEUVE SUR AUVERS	G 2	0,685	Gilles et Françoise Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	G 40	0,253	Gilles et Françoise Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	G 53	0,681	Bernard Vacher
VILLENEUVE SUR AUVERS	G 54	0,577	Bernard Vacher
VILLENEUVE SUR AUVERS	H 0029	3,6445	Mme Popot-Legrand
VILLENEUVE SUR AUVERS	H 0003	8,095	Gérard Hardy
VILLENEUVE SUR AUVERS	H 18	4,195	Bernard Vacher
VILLENEUVE SUR AUVERS	H 30	3,374	Bernard Vacher
VILLENEUVE SUR AUVERS	H 55	0,7655	Gilles et Françoise Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	H 60	0,561	Gilles et Françoise Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	ZA 174	0,1586	Gilles et Françoise Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 116	0,1009	Mme Provot
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 215	0,2541	Mme Provot
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 244	14,4779	Patrick Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 303	0,2516	Thierry Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 306	0,215	Thierry Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 310	0,1522	Thierry Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 312	0,1852	Thierry Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	D 314	0,07	Thierry Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	E 3	0,188	Patrick Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	E 353	0,3825	Patrick Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	E 49	0,516	Patrick Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	E 5	0,08	Thierry Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	E 50	0,3195	Patrick Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	G 003	0,328	Mme Provot
VILLENEUVE SUR AUVERS	G 10	0,114	Thierry Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	G 12	4,389	Thierry Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	G 26	0,364	Patrick Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	G 70	1,1045	Patrick Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	H 056	1,3	Mme Debully
VILLENEUVE SUR AUVERS	H 22	1,969	Thierry Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	H 26	4,87	Thierry Pillias
VILLENEUVE SUR AUVERS	H 28	2,762	Thierry Pillias
TOTAL (ha)		164,5487	